



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité



Direction
générale du travail

Sous-direction des relations
individuelles et collectives du
travail

**Bureau des relations
collectives du travail**
39/43, quai André Citroën
75902 Paris Cédex 15

Téléphone : 01 44 38 25 87
Télécopie : 01 44 38 27 14

Services d'informations
du public :
3615 Emploi 1F/mn
(Modulo 0,50 F)
internet : www.travail.gouv.fr

Union française des industries pétrolières (UFIP)
4, avenue Hoche
75008 PARIS

A l'attention de M. Gérard PATIN

Paris, le 31 DEC. 2007

Affaire suivie par : Arnaud Beaumard
Tél. : 01 44 38 25 97

Réf : votre lettre du 28 février 2007.

Monsieur,

Par courrier ci-dessus référencé, vous avez demandé l'extension de l'accord du 18 janvier 2007 relatif à la santé au travail, conclu dans le cadre de la convention collective nationale de l'industrie du pétrole.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que ce texte a été étendu par l'arrêté du 10 décembre 2007 publié au Journal officiel du 12 décembre 2007.

Je vous saurais gré de porter ce courrier à la connaissance des organisations professionnelles intéressées par cette extension.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le responsable de l'accord d'extension,

17
Paolo PINTO



Mesures générales

Retour au formulaire	Liste initiale (Suivant ► ◀ Précédent)	Arrêté du 10 décembre 2007 portant extension...				
----------------------	--	---	--	--	--	--

Résumé	Rectificatif
--------	--------------

Document 104 / 121

J.O n° 288 du 12 décembre 2007 page 20085
 texte n° 104

Décrets, arrêtés, circulaires
Conventions collectives
Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité

Arrêté du 10 décembre 2007 portant extension d'un accord conclu dans le cadre de la convention collective nationale de l'industrie du pétrole (n° 1388)

NOR: MTST0772605A

Le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 133-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 1986 et les arrêtés successifs, notamment l'arrêté du 17 avril 2007, portant extension de la convention collective nationale de l'industrie du pétrole du 3 septembre 1985 et des textes qui l'ont modifiée ou complétée ;

Vu l'accord du 18 janvier 2007 relatif à la santé au travail, conclu dans le cadre de la convention collective susvisée ;

Vu la demande d'extension présentée par les organisations signataires ;

Vu l'avis publié au Journal officiel du 26 avril 2007 ;

Vu les avis recueillis au cours de l'enquête ;

Vu l'avis motivé de la Commission nationale de la négociation collective (sous-commission des conventions et accords), rendu lors de la séance du 4 décembre 2007,

Arrête :

Article 1

Sont rendues obligatoires, pour tous les employeurs et tous les salariés compris dans le champ d'application de la convention collective nationale de l'industrie du pétrole du 3 septembre 1985, tel que modifié par l'avenant du 15 février 1996 et par l'avenant du 5 juillet 2000, les dispositions de l'accord du 18 janvier 2007 relatif à la santé au travail, conclu dans le cadre de la convention collective susvisée.

Article 2

L'extension des effets et sanctions de l'accord susvisé est faite à dater de la publication du présent arrêté pour la durée restant à courir et aux conditions prévues par ledit accord.

Article 3

Le directeur général du travail est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 10 décembre 2007.

Pour le ministre et par délégation :

La sous-directrice des relations individuelles

et collectives du travail,

E. Fricet-Thirion

Nota. - Le texte de l'accord susvisé a été publié au Bulletin officiel du ministère, fascicule conventions collectives n° 2007/12, disponible à la Direction des Journaux officiels, 26, rue Desaix, 75727 Paris Cedex 15, au prix de 7,80 EUR.

Consulter la version PDF de ce document	Télécharger le document en RTF	Copier ou envoyer l'adresse de ce document	
--	-----------------------------------	---	---

[À propos du site](#) [Plan du site](#) [Nous écrire](#) [Établir un lien](#) [Mise à jour des textes](#)